

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2016 - 20 H 15

Date de la convocation : 22 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de l'affichage : 22 mars 2016

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille seize, le quatre avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme HERMAGNE Murielle, M. MARTEAU Dominique, M. VIOT Sébastien, Mme HARDOUX-MAGE Lucie, M. ROUSSEAU Sébastien, Mme AUGUSTE Claire, M. ROUEIL Loïc, Mme GONNIER Marie-Ange.

Etaient absents excusés : Mme FOUILLEUX Caroline, M. BELLANGER François a donné procuration à Pascale GRAINDORGE, Mme GABILLARD Jeannine a donné procuration à M. Yves GUINHUT, M. CHEREL Grégory,

Secrétaire de séance : Mme GONNIER Marie-Ange.

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 14 mars dernier.

Suite à la demande de Monsieur ROUEIL, la remarque concernant le vote du compte administratif est modifiée comme suit : « *Monsieur ROUEIL vote contre la validation du compte administratif au lieu du budget...* »

De plus, concernant le point E, convention avec l' OGEC, les conseillers s'interrogent sur le nombre d'enfants qui fréquentent l'école de Chemazé issue de l'extérieur.

Ce procès-verbal est adopté avec les remarques. Il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 25 mars 2016.

A- Vote des budgets primitifs 2016

a - Budget commune

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif communal 2016 :

Section de fonctionnement : 1.281.396.01 €

a) Dépenses par chapitre

011	Charges à caractère général	330 125.50 €
012	Charges de personnel	469 870.00 €
65	Charges de gestion courante	169 768.60 €
66	Charges financières	46 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
022	Dépenses imprévues	26 010.59 €
023	Virement à la section d'investissement	167 713.37 €
014	Atténuation de charges	63 000.00 €
042	Transfert entre section	8 407.95

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement	179 109.19 €
013	Atténuation de charges	16 200.00 €
70	Produits des services	115 615.00 €
73	Impôts et taxes	575 501.00 €
74	Dotations et participations	298 100.00 €
75	Autres produits de gestion courante	96 270.82 €

Section d'investissement : 577 261.10 €a) Dépenses

16	Emprunts et dettes (capital)	98 000.00 €
165	dépôts et cautionnement	00.00 €
020	Dépenses imprévues	5.000,00 €
001	Résultat reporté	177 461.10 €
23	Opérations d'équipement (détail ci-dessous)	296 800.00€
- 66	Acquisition matériel	30 000.00 €
- 110	Travaux église Molières	42 000.00 €
- 121	Travaux voirie	158 000.00 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	6 800.00 €
- 135	Complexe Léo Lelé	20 000.00 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	2.000,00 €
- 146	Aménagement du bourg	5 000.00 €
- 149	Aménagement log rue de la poste	25 000.00 €
- 400	Etude d'urbanisme	3 000.00 €
- 200	Cimetières	5 000.00 €

b) Recettes

- 10222	FCTVA	8 000,00 €
- 10226	Taxe d'aménagement	3 000,00 €
- 1068	Excedent fonctionnement	198 596.34 €
- 021	Virement de la section de fonctionnement	167 713.37 €
- 1641	Emprunt voirie 2016	150 000.00 €
- 040	Transfert entre section	8 407.95
- 24	Produits des cession d'immos (détail ci-dessous)	41 543.44 €
- 200	Cimetières	7 678.44 €
- 110	Subventions église Molières	29 265.00 €
- 126	Remboursement Eglise Bourg Philippe	4 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour 13 voix, le budget primitif 2016 de la commune, tel qu'il est présenté par Monsieur GUINHUT par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

b - Budget assainissement

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2016 d'assainissement :

Section de fonctionnement : 123 971.02 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	44 505.00 €
65	Autres charges de gestion	210,00 €
68	Dotation aux amortissements et provisions	39 162.22 €
023	Virement section d'investissement	37 593.80 €
022	Dépenses imprévues	2.500,00 €

b) Recettes

70	Produits des services	40 500.00 €
77	Produits exceptionnels	25.036,07 €
75	Autres produits de gestion	10.00 €
002	Excédent antérieur reporté	58 424.95 €

Section d'investissement : 244 100.90 €a) Dépenses

13	Subventions d'investissement	25.036,07 €
23	Immobilisations en cours	204 064,83 €
020	Dépenses imprévues	15 000,00 €

b) Recettes

28	Amortissement des immobilisations	2 259,99 €
28156	Amortissement installation techniques	36 043,23 €
28158	Amortissement des immobilisations	859,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	37 593,80 €
001	Excédent d'investissement 2013 reporté	167 344,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à 12 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2016 assainissement.

Remarque :

Monsieur ROUEIL indique qu'un zonage d'assainissement a été effectué en 2008 et qu'il serait judicieux de le mettre en œuvre. Cependant, il peut y avoir de problèmes techniques sur le raccordement de certaine habitation. Le budget assainissement permettrait de pouvoir subventionner les personnes sans raccordement.

Monsieur le Maire proposera une réunion plénière courant mai afin d'en discuter. Cependant un schéma directeur est en cours d'élaboration par la Communauté de communes du Pays de Château gontier.

c - Budget eau potable.

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2016 d'eau potable :

Section de fonctionnement : 144 238.99 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	29 230,00 €
66	Charges financières	1 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	10,00 €
68	Dotations amortissement provision	26.268,08 €
022	Dépenses imprévues	2.000,00 €
023	Virement section d'investissement	84 930,91 €

b) Recettes

002	Excédent fonctionnement 2015 reporté	85 388,39 €
70	Produits des services	40 000,00 €
77	Produits exceptionnels	18 850,60 €

Section d'investissement : 653 850.60 €a) Dépenses

13	Subventions d'investissement	18.850,60 €
16	Emprunts et dettes	15 000,00 €
23	Immobilisations en cours (détail ci-dessous)	620 000,00 €
30.	Travaux château d'eau	265 000,00 €
40	Forage	35 000,00 €
60.	Renfor canalis vers les Flées	320 000,00 €

b) Recettes

13	Subventions d'investissement	190 012,00 €
28	Amortissement des immobilisations	26.268,08 €
001	Excédent investissement reporté 2015	65 344,30 €
10222FC	TVA	800,00 €
1641	Emprunt	286 495,31 €
021	Virement section fonctionnement	84 930,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vote à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2016 d'eau potable.

Remarque :

Le conseil s'interroge sur la fin du contrat d'affermage avec la société STGS. En effet, le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2016. Monsieur le Maire indique qu'il demandera au préfet de prolonger d'un an car la compétence eau et assainissement seront communautaire au 1^{er} janvier 2018.

d) - Budget du lotissement du Grand Pré

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2016 du lotissement du Grand Pré :

Section de fonctionnement : dépenses : 95 126.80 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	14 000.00 €
66	Charges financières	8 000.00 €
65	Charges diverses de gestion	10,00 €
042	Opérations d'ordre	53 410.71 €
043	Frais accessoires sur terrains	8 000,00 €
002	Déficit 2015 reporté	11 706.09 €

b) Recettes

042	Opérations d'ordre	22 010.00 €
043	Transfert de charges financières	8 000.00 €
070	Produits	65 116.80 €

Section d'investissement : dépenses : 109 010.00 € et recettes : 116 413.25 €

a) Dépenses

040	Terrains aménagés	22 010.00 €
1641	Remboursement emprunt	87 000.00 €

b) Recettes

001	Excédent invest reporté	63 002.54 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 410.71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour à 13 voix le budget primitif 2016 du lotissement Le Grand Pré.

e) - Budget du lotissement Le Petit Saint Jean

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2016 du lotissement Le Petit Saint Jean :

Section de fonctionnement : 28 043.81 €

a) Dépenses

011	Charges à caractère général	300.00 €
65	Revers excédent au budget principal	11 270.82 €
042	Variation stock terrains	16 472.99 €

b) Recettes

002	Excédent 2015 reporté	27.743,81 €
042	Variation des stocks de terrains	300.00 €

Section d'investissement : 16 472.99 €a) Dépenses

001	Déficit d'investissement reporté	16 172.99 €
040	travaux	300.00 €

b) Recettes

040	travaux	16 472.99 €
-----	---------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité (13 voix) le budget primitif 2016 du lotissement Le Petit Saint Jean.

B – Vote des taux d'imposition 2016

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2016. Compte tenu de l'évolution des bases et du montant des allocations compensatrices.

Le produit fiscal pour 2015 était de 466 369 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (13 voix),

Décide de maintenir en 2016 les mêmes taux d'imposition qu'en 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 19,31 %
- Taxe foncière (bâti) : 27,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,27 %.

2 – Vente de parcelle n°7 du lotissement du Grand Pré à Monsieur et Madame CHARTIER Frédéric

Monsieur GUINHUT donne lecture du projet de délibération,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2012 fixant à 39,90 euros H.T. le prix de vente au mètre carré des parcelles du lotissement du Grand Pré,

Vu le décret n° 99-355 du 3 mai 1999 publié au Journal Officiel du 8 mai 1999 pris pour l'application de l'article 257 du Code Général des Impôts et relatif aux conditions d'option pour l'imposition à la T.V.A. des cessions de terrains réalisées par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2012 décidant d'assujettir ledit lotissement au régime de la TVA,

Vu la demande de Monsieur et Madame CHARTIER Frédéric d'acquérir la parcelle n° 7 du lotissement Le Grand Pré, d'une superficie de 449 m2,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (13 voix)

- **Décide** de vendre la parcelle n° 7 du lotissement Le Grand Pré à Monsieur et Madame CHARTIER Frédéric, dans les conditions ci-après :

Montant H.T. : 17.915.10 €
T.V.A. sur marge : 3.259.74 €
Montant T.T.C. : 21.174.84 €

- **Précise** que les frais d'acte de vente et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs,
- Le versement des fonds se fera chez le notaire.
- Maître MATHIEU-GAUTIER, Notaire à Château-Gontier, est chargé de dresser l'acte de vente.

3 – Participation financière Ornicare

Madame GRAINDORGE Pascale prend la parole en expliquant à l'ensemble du conseil les problèmes financiers que rencontre Mme ANGEARD Claudine, la gérante du bar restaurant « Le Crédo ».

En effet, Mme ANGEARD a mis en place un financement participatif par le biais d'une plateforme « Ornicare » afin de récolter des fonds pour permettre le rachat de tabac. Cette plateforme permet à l'ensemble des particuliers de faire un effort participatif pour l'aider à continuer à faire vivre son commerce.

Cependant, les aides d'une commune en faveur d'une entreprise privée sont régies par l'article L. 2251-3 du CGCT qui stipulent que pour assurer la création ou le maintien d'un service, la commune peut soit confier la responsabilité de le créer ou de le gérer par le biais d'une association loi 1901, soit d'accorder des aides sous réserve de la conclusion d'une convention avec le bénéficiaire de l'aide en fixant les obligations de ce dernier.

Le conseil émet un avis défavorable pour la participation financière par le biais d'Ornicare.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'une nouvelle tondeuse FERRARI.

Monsieur ROUEIL indique que la couverture mobile sur certains endroits de la commune ne passe pas très bien. Il propose que la mairie rédige un courrier aux différents opérateurs afin de leur en faire part.

L'ensemble du conseil souhaite un débat à propos des nouvelles communes. Monsieur le Maire propose une réunion plénière.

Madame GRAINDORGE informe le conseil de plusieurs réunions de travail pour l'élaboration de la journée du 4 septembre prochain. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.